

**COMPTE RENDU DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

07/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le sept avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R.PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, M.P.SADOURNY-GOMEZ, M.BAIGES, A.GIRBAL, M.BARCELO, D.FIGUERES,L.KLEE, P.PORTAL, V.LEBRETON, Y.MORGEN , X..LOUGARRE, M.P.PINEAU

Absents excusés : J.BALLANEDA(procuration à M.BAIGES) M.DIAZ (procuration MP SADOURNY-GOMEZ),

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité

Monsieur Pla ajoute à l'ordre du jour l'acquisition d'une machine à désherber avec mutualisation avec la Mairie de Montescot.

PAEN

Monsieur le Maire informe que la semaine dernière, il a reçu en mairie avec Mme SADOURNY-GOMEZ, deux agents du département qui sont en charge de la mise en place du PAEN (Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) sur les communes voisines à celle de Montescot. Cet outil permet ainsi aux communes souhaitant y adhérer de protéger et mettre en valeur des espaces agricoles et naturels à enjeux et contribuer ainsi à sécuriser sur ces espaces les activités qui s'y exercent. La finalité est de garantir le développement de l'agriculture dans le respect de l'environnement et des règles d'urbanisme en vigueur.

Mr le maire a présenté la carte qui définit le périmètre à intégrer dans le PAEN qui prend en compte le nord de la commune, c'est à dire au dessus de la voie ferrée. Ont été retirés les mas, hameaux et autres parcelles avec des habitations mais aussi les futures parcelles qui seront ouvertes à l'urbanisation dans le cadre de la révision du PLU. Pour information, ce périmètre n'est pas encore définitif et fera l'objet de modification au fur et à mesure des études du département 66. Ces études nécessaires à la mise en place du PAEN sont gérées et financées par le Département. Les communes adhérentes auront une participation financière qui reste à ce jour à définir. Mr le Maire demande donc aux élus de valider l'adhésion de la commune à ce PAEN et s'engage à transmettre tous les éléments concernant l'étude au fur et à mesure de son avancement

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

INSCRIPTION DE LA SARDANE AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE L'HUMANITE DE L'UNESCO

Monsieur le Maire informe d'un courrier adressé par l'AMF concernant une demande de la Confederacio Sardanista de Catalunya Nord pour l'inscription de la Sardane sur la liste de classement au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco, rejoignant ainsi la volonté de la Catalogne Sud qui elle aussi s'est manifestée sur ce sujet également. La Sardane fait partie de notre patrimoine catalan et sa sauvegarde est indispensable.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

ACQUISITION MACHINE A DESHERBER

Mr le Maire et le responsable des espaces verts ont assisté à une démonstration d'une machine à désherber à la vapeur afin de faire l'entretien des rues, mais aussi du cimetière et du city stade. A ce jour, la commune utilise des débroussailleuses thermique afin d'assurer le désherbage de espaces verts et voiries et la méthode est parfois contraignante et occasionne des dégâts matériels sur les voitures ou bâtiments avec la projection de petits cailloux.

La commune étant classée éco responsable et inscrite sur la charte zéro phyto, il est nécessaire d'envisager l'achat de cette machine. L'utilisation n'étant pas régulière, Mr le Maire avec Mr le Maire de Montescot se sont rapprochés et ont souhaité mutualiser cet achat. Une convention de mutualisation pour l'utilisation de cet outil sera mise en place entre les deux communes.

Mr le Maire soumet donc au vote l'acquisition de cette machine et la mutualisation de son utilisation avec Montescot. Le coût estimé de la machine est 26 000 euros soit 50 % à la charge de chaque commune.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

COMMERCES

Monsieur le Maire informe les élus que depuis la fermeture de l'épicerie, des personnes se sont manifestées pour demander l'ouverture d'un nouveau commerce mais pour l'instant aucune ouverture de prévue. La liquidation de l'ancienne épicerie est en cours. La gérante de la Pizzeria a su réagir suite à la fermeture et propose ainsi à la population des livraisons à domicile de produits et a décidé suite à la forte demande d'ouvrir à compter du 10 avril prochain une épicerie dans sa pizzeria afin de dépanner avec des produits de premières nécessité nos administrés.

Le marché initié avec le poissonnier s'agrandit avec un stand de vente d'oeufs, un horticulteur et à compter du 10 avril un maraîcher. La Pizzeria complète le marché avec la vente de poulets rôtis et de plats à emporter comme paëlla et fideua.

Si l'activité commerçante se dynamise autour du clocher civil, Mr le propose aux élus de repenser ainsi l'installation des commerces autour de la place du clocher. Pour cela, il propose de travailler avec la Région mais aussi l'État sur la création d'un bourg centre afin d'installer les futurs commerces et activités dans le village autour de cette place. Une étude va être faite par des professionnels en urbanisme et aménagement urbain afin de réfléchir sur cette mise en place. Ceci implique par conséquent le déménagement de la Mairie du bâtiment actuel afin d'y laisser la place aux futurs commerces : épicerie, restaurants, services de santé... mais aussi en redescendant les activités associatives et sportives en les plaçant à l'étage de la Mairie afin de regrouper la vie du village dans un rayon situé entre la médiathèque, les écoles et la future mairie. L'objectif est de permettre le lien social tout en maintenant le tissu économique.

Le 12 avril prochain, Mr le Sous Préfet de Céret vient en mairie pour échanger sur le projet de Bourg centre et initier ces changements pour Ortaffa. Afin de pouvoir libérer le bâtiment de la Mairie et d'envisager la construction de la nouvelle Mairie, les services se déplaceront au 1^{er} étage de l'espace Jean Latrobe le temps des travaux. L'objectif étant d'installer la mairie à côté de la nouvelle médiathèque.

Le projet de Bourg Centre permet aux communes de bénéficier d'aides financières mais surtout d'appuis techniques avec des professionnels de l'aménagement urbain.

URBANISME

Suite à la consultation le mois dernier pour le lancement des études préalables en vue de la création d'une ZAC au nord de la voie ferrée, Mr le Maire informe que la commune a reçu 3 offres et c'est le cabinet Archi Concept représenté par Christophe MOLY qui présente la meilleure offre en terme de coût. Mr le Maire propose donc de retenir Archi Concept pour ces études.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

Mr le Maire informe également que dès la semaine prochaine, sera lancée la consultation du cabinet en charge de la révision du PLU. La commune lancera une simple consultation car les seuils de marché ne seront pas atteints.

En complément des travaux du passage à gué, le smigata propose à la commune d'adhérer à un groupement de commandes afin de bénéficier de 80 % de financement pour l'achat de demi barrières de présignalisation en amont de chaque entrée du passage à gué, afin d'informer les piétons et véhicules que le passage à gué est fermé. C'est une sécurité supplémentaire et un confort tant pour les usagers que pour la commune. Le plafond de participation de la commune est fixé à 1 000 euros TTC

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

DPU

Mr le Maire propose de suspendre la procédure initiée lors du dernier conseil et d'attendre les premiers échanges avec l'État et la Région pour relancer la procédure de droit de préemption sur les transactions commerciales.

CESSION TERRAIN

En novembre 2020, le conseil municipal a validé la cession du terrain de l'impasse des remparts à Mr Joël Martin. L'acte est prêt et afin de pouvoir signer l'acte définitif, il est nécessaire de fixer une prix du m² car la cession pour l'euro symbolique n'est plus la règle. Mr le Maire propose de fixer à 1 euros le m². Pour rappel la cession porte sur 27m².

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

PERSONNEL

En raison du développement de la commune et de l'augmentation de la charge de travail, Mr le Maire propose la restructuration des services administratifs de la Mairie, en recrutant une personne en charge de l'accueil, Mme Le Morvan sera ainsi affectée à des tâches actuellement à la charge de la secrétaire générale. Mr le Maire explique que dans le cadre du plan de relance, les contrats anciennement Caue, appelés PEC sont aujourd'hui financés à hauteur de 40 % sur 20h maximum pour un contrat de 12 mois. Ce type de contrat permet aussi de former l'agent qui reçoit un accompagnement de Pôle emploi et du centre de gestion. Une personne dans le village a été fléchée par Pôle emploi puisque entrant dans les critères. Cette personne a déjà travaillé auprès d'administration en qualité d'agent d'accueil. Mr le Maire propose de recevoir cette personne et d'initier l'embauche de cet agent en fonction des besoins des services. Afin de permettre l'intégration de cette personne dans les meilleures conditions, Mr le Maire propose une embauche début mai.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

FESTIVITES

Mr le Maire cède la parole à Mr Ortal en charge des festivités. Ce dernier présente donc la situation compliquée et imposée par la crise sanitaire, informant de l'annulation de certains événements en avril mais en confirmant le maintien du festival Flor i Mel le 09 mai 2021. Afin de respecter les conditions sanitaires, l'évènement sera exclusivement en extérieur, sans conférence et fonctionnera comme un marché. Ainsi 13 exposants sont inscrits à ce jour, dont 3 apiculteurs, 5 pépinières, 1 horticulteur, 1 distillerie d'huiles essentielles, 1 entreprise spécialisée en graines et semences ainsi que la présence des services tri sélectif et compostage de la CCACVI. Cette manifestation sera organisée entre le terrain de foot et le parking du souvenir français afin de garantir l'espace et l'esprit du festival.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX

les travaux avenue de la Méditerranée sont achevés pour la partie réseaux humides. Les réseaux secs démarrent d'ici le 15 avril et le marché de voirie a été lancé en mars dernier avec une remise des offres prévue le 22 avril prochain. Le maître d'œuvre prévoit donc un démarrage des travaux en mai pour un achèvement en août pour 80 % de l'avenue de la méditerranée, permettant ainsi une réouverture de la voirie.

D'autres travaux sont en cours, dont ceux gérés par Orange et le département dans le cadre du déploiement de la fibre sur la commune.

Mr le Maire souhaite également étudier la réfection des voiries d'accès au passage à gué, chemin de st martin et clos des camomilles.

CAMPAGNE DE DESPISTAGE COVID 19

La fédération française de secourisme et sauvetage en collaboration avec l'ARS organise sur la commune le 14 avril prochain une campagne de dépistage via des tests antigéniques nasopharyngés. L'opération est entièrement gratuite et a pour vocation de rassurer les usagers et les renseigner au mieux sur le virus.

PROJET EOLIEN BROUILLA

Mr Ortal attire l'attention sur le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Brouilla et sur le projet de modification simplifiée du PLU de la même commune pour autoriser ces installations, sans consultation et enquête publique. Il demande une mobilisation de la Mairie contre ce projet.

Monsieur le Maire échangera à ce sujet avec Mr le Sous Préfet de Céret le 12 avril prochain.

ASSOCIATION JOGGING

Mr Girbal informe qu'une nouvelle association s'est créée à Ortaffa. Une association de course et de marche « les foulées d'Ortaffa ». Nous lui souhaitons la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

R.PLA

M.P.SADOURNY GOMEZ

M.BAIGES

J.BALLANEDA

A.GIRBAL

M.BARCELO

M.DIAZ

D.FIGUERES

L.KLEE

X.LOUGARRE

V.LEBRETON

Y.MORGEN

P.ORTAL

M.P.PINEAU